

*Le Golf de Beauport, un espace vert aux atouts environnementaux parfois insoupçonnés.*

---

Lorsque l'on jette un coup d'œil rapide à l'aménagement du territoire de l'arrondissement Beauport, il est facile de constater une forte présence du développement immobilier dans la portion située au sud du corridor occupé par les lignes à haute tension. Inévitablement, cet état des lieux contribue au phénomène de perte d'espace naturel affectant ainsi notre qualité de vie et le maintien d'un bon état de santé de nos écosystèmes.

Heureusement, quelques parcelles du territoire ont résisté aux pressions urbaines permettant ainsi de conserver leur intégralité au fil des années. C'est le cas des quelques terres agricoles et du parc linéaire de la rivière Beauport, une véritable oasis naturelle imbriquée au centre de l'arrondissement. Les bienfaits relatifs à la présence de ces terrains sont nombreux et incontestables, pensons notamment à la protection de la biodiversité, le maintien d'habitats fauniques et la lutte au déficit nature chez les plus jeunes.

À sa manière, la surface d'environ 17 hectares occupée par le Golf de Beauport contribue aussi à contrecarrer des problématiques environnementales couramment remarquées dans nos milieux urbains. En ce sens, la nature du sol, essentiellement composé de pelouse d'arbres et arbustes, participe au principe de perméabilité des sols et de filtration naturelle des eaux pluviales permettant ainsi de diminuer les risques d'inondations, de diminuer l'érosion des berges de la rivière Beauport et d'améliorer la qualité de son eau. Mentionnons aussi que les terrains végétalisés du Golf de Beauport favorisent considérablement la qualité de l'air du secteur en diminuant les effets indésirables des îlots de chaleur, un enjeu de santé publique de plus en plus considéré dans les plans d'aménagements des villes. Finalement, soulignons la présence de nombreux arbres et arbustes qui augmentent l'indice de canopée urbaine en plus de servir d'habitat faunique aux nombreuses espèces animales menacées par le développement résidentiel.

Le Conseil de bassin de la rivière Beauport est d'avis qu'étant donné les changements climatiques et les perturbations qui en résultent, les villes n'auront d'autres choix que d'adhérer au principe de développement durable en développant et en conservant les aménagements qui favorisent la protection et la conservation des éléments naturels au bénéfice des écosystèmes et des populations.